

## 24 – Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2311-5 et R.2221-48,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57,

Vu sa délibération de ce jour approuvant le compte administratif du budget principal de l'exercice 2025,

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale – Finances du 8 juin 2026,

Considérant que le solde de clôture de la section de fonctionnement s'élève à +13.916.635,35 € au titre de l'exercice 2025,

Considérant que le solde de clôture de la section d'investissement s'élève à -4.994.722,58 € au titre de l'exercice 2025,

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement, en incluant les restes à réaliser de recettes et de dépenses, est égal à 4.864.921,70 € au titre de l'exercice 2025,

### Délibère

#### Article 1

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est effectuée en recettes au budget supplémentaire de l'exercice 2026 comme suit :

R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé .....	4.864.921,70 €
R002 – Résultat de fonctionnement reporté.....	9.051.713,65 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>13.916.635,35 €</b>

#### Article 2

Le résultat de clôture de la section d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice 2025 est repris en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice 2026 comme suit :

D001 – Solde d'exécution reporté .....	4.994.722,58 €
--	----------------

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Romain MARIA

Le Secrétaire de séance



Stéphane CHAULIEU

Délibération affichée le : 17/06/2026

Délibération adoptée par :

38 voix pour :

Elus de la Majorité Municipale

07 voix contre :

Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohu,  
Mangin, Pagès, Mme Altun

00 abstention(s)

00 ne prenant pas part au vote

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20260609-DEL24AF090626-DE  
Date de télétransmission : 16/06/2026  
Date de réception préfecture : 16/06/2026

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 45

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

-----  
EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 9 juin à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 3 juin 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

M. MARIA, Maire,  
M. CAPITANIO, Mme PEREZ M. BARNOYER, M. CHAULIEU, Mme BÉYO, M. BORDIER,  
Mme FRANCKHAUSER

**Adjoints au Maire**

M. SAMBA, Mme CHAPTAL, M. HUGON, Mme DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN,  
MM. FRESSE, FRANCINI, Mme ROBLOT, MM. TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN,  
LEMOINE, MOUTAT, CUSSAC, MM. MAROUF, RISCH, Mme CHARLES, MM. CHARRIER,  
TENDIL, Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR, PANASSAC, MM. COGNET, POHU, MANGIN,  
PAGÈS

**Conseillers Municipaux****Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme HARDY ayant donné mandat à M. CAPITANIO

Mme YVENAT ayant donné mandat à Mme PEREZ jusqu'à la question n°8

M. SIMEONI ayant donné mandat à M. CHAULIEU jusqu'à la question n°8

M. DAB ayant donné mandat à M. BARNOYER jusqu'à la question n°8

Mme DOUIS ayant donné mandat à M. RISCH

M. DELEUSE ayant donné mandat à M. BORDIER

Mme PHILIPONET ayant donné mandat à Mme BÉYO

Mme JADLA ayant donné mandat à Mme PANASSAC

Mme ALTUN ayant donné mandat à M. PAGÈS

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CHAULIEU ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.